

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 10 mars 2026 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	6
Présents	3
Représentés	2
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de DOMME s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr ROY Sébastien

Mr PRUNIS Corentin est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_1

Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU)

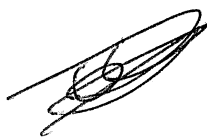
Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr PRUNIS Corentin se fait présenter le Compte Financier Unique établi par l'ordonnateur et le comptable public. Avant passage au vote, Mr ROY Sébastien, ordonnateur au cours de l'année 2025, quitte la salle pour permettre à l'assemblée de s'exprimer. Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice, le Syndicat, délibérant sur le compte financier unique du budget passe au vote.

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 Voix contre : 0], décide :

- o D'approuver le compte financier unique pour l'exercice 2025
- o D'arrêter les résultats définitifs tels que présentés
- o Charge le Président de signer les pièces afférentes

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
PRUNIS Corentin



Le Président,
ROY Sébastien

**ASA IRRIGATION
DE DOMME
MAIRIE
24250 DOMME**



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Séance du 10 mars 2026 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	6
Présents	3
Représentés	2
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de DOMME s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr ROY Sébastien

Mr PRUNIS Corentin est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_2**Objet :** Affectation du résultat de l'exercice

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr ROY Sébastien, Président, après avoir examiné le Compte Financier Unique et avoir constaté :

- le résultat de fonctionnement à affecter :

* résultat de l'exercice :	330.33 €
* résultat antérieur :	36 695.47 €
* TOTAL A AFFECTER :	37 025.80 €

- le besoin de financement de la section d'investissement :

* solde d'exécution cumulé :	- 6 650.00 €
* solde des restes à réaliser	0€
* Total du BESOIN DE FINANCEMENT :	6 650.00 €

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 Voix contre : 0], décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

- * couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 6 650.00 €
- * affectation complémentaire en "réserves" : 0 €
- * reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2026 : 30 375.80 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
PRUNIS Corentin



Le Président,
ROY Sébastien

**ASA IRRIGATION
DE DOMME
MAIRIE
24250 DOMME**



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 10 mars 2026 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	6
Présents	3
Représentés	2
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de DOMME s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr ROY Sébastien

Mr PRUNIS Corentin est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_3**Objet : Vote du Budget Primitif 2026**

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr ROY Sébastien, Président, se fait présenter le projet de Budget primitif 2026,

Le président demande aux membres du syndicat de bien vouloir se prononcer chapitre par chapitre sur ce budget prévisionnel.

Considérant que ce budget est à l'équilibre et que l'ensemble des dépenses et recettes est justifié,

Total de Fonctionnement Dépenses = 59 000.00 €

Total de Fonctionnement Recette = 59 000.00 €

Total Investissement Dépenses = 21 650.00 €

Total Investissement Recettes = 21 650.00 €

Le Syndicat après avoir en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 Voix contre : 0], décide :

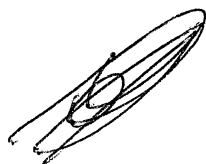
d'APPROUVER le budget primitif 2026

d'AUTORISER le président, en tant que de besoin, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
PRUNIS Corentin



Le Président,
ROY Sébastien

**ASA IRRIGATION
DE DOMME**
MAIRIE
24250 DOMME



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Séance du 10 mars 2026 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	6
Présents	3
Représentés	2
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de DOMME s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr ROY Sébastien

Mr PRUNIS Corentin est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_4

Objet : Approbation du contrat de service avec l'ADHA24

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr ROY Sébastien, Président, se fait présenter le projet contrat de service proposé par l'Association Départementale d'hydraulique Agricole (ADHA24) avec les différentes missions conventionnées et les bases tarifaires 2026.

Considérant que l'ASA ne dispose pas des ressources internes pour réaliser ces missions essentielles au fonctionnement de la structure.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 Voix contre : 0], décide :

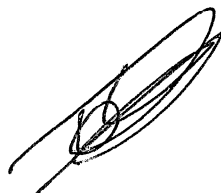
d'APPROUVER le contrat de service proposé par l'ADHA24

de DONNER pouvoir au président de signer les documents se rapportant à l'adhésion à l'ADHA24 et au contrat de service 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

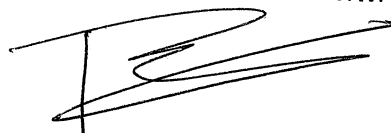
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
PRUNIS Corentin



Le Président,
ROY Sébastien

**ASA IRRIGATION
DE DOMME
MAIRIE
24250 DOMME**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Séance du 10 mars 2026 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	6
Présents	3
Représentés	2
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de DOMME s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr ROY Sébastien

Mr PRUNIS Corentin est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_5

Objet : Approbation de la tarification 2026

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr ROY Sébastien, Président, se fait présenter le dossier de gestion de l'année 2025 avec l'analyse des coûts de revient des charges fixes et des charges variables de fonctionnement.

Après analyse de ces éléments il est proposé de retenir la tarification suivante pour l'année 2026 :

- Abonnement : 250,00 € / souscription - appel en avril
- Consommation : appel en novembre
 - 0.12 € HT / m³ - pour un quota de 2000 m³ par module souscrits
 - 0.24 € HT / m³ - pour les m³ en dépassement du quota

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 Voix contre : 0], décide :

d'APPROUVER cette tarification pour l'année 2026

d'INFORMER les adhérents de l'ASA de cette tarification.

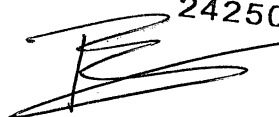
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
PRUNIS Corentin



Le Président,
ROY Sébastien

**ASA IRRIGATION
DE DOMME
MAIRIE
24250 DOMME**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 10 mars 2026 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	6
Présents	3
Représentés	2
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de DOMME s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr ROY Sébastien

Mr PRUNIS Corentin est élu secrétaire de séance.

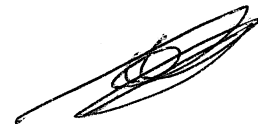
DELIBERATION N° 2026_S_6**Objet :** Election du Président et Vice-Président

Mr Roy Sébastien propose au syndicat de procéder à l'élection des postes de Président et Vice-Président. Le Syndicat de l'ASA, réuni sous la présidence du doyen d'âge de l'assemblée, recueille les candidatures pour pourvoir les postes de président et de Vice-Président.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 Voix contre : 0], décide d'élire :


- Mr ROY Sébastien au poste de Président
- Mr PRUNIS Corentin au poste de Vice-Président

Signature

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
PRUNIS Corentin



Le Président,
ROY Sébastien

**ASA IRRIGATION
DE DOMME
MAIRIE
24250 DOMME**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 10 mars 2026 à 10h00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	6
Présents	3
Représentés	2
Absents	1

Le Syndicat de l'A.S.A de DOMME s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr ROY Sébastien

Mr PRUNIS Corentin est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026_S_7

Objet : Approbation de liste des souscriptions

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr ROY Sébastien, Président, se fait présenter la liste des souscriptions 2025 ainsi que les demandes de modifications reçues.

La succession de Mr AGRAFEIL Maurice, décédé en 2024, a été finalisée :
Les parcelles 22,23 et 25 ont été achetées par Mr Chartier Nicolas – 409 chemin de montilloux - 24250 Domme qui conserve ½ Module.
Les autres parcelles, propriété de Mme AGRAFEIL Elodie – 39 av de l'hippodrome – 33320 Eysine ont été louées à la SARL la Ferme Fleurie avec délégation de paiement pour 2.5 modules.

Il est précisé que sur les 7 souscriptions affectées à LAGRANGE Pierre, 2.5 souscriptions proviennent de terre que Mr Lagrange louait à Mr AGRAFEIL Maurice. Il est demandé que cela soit mis à jour dans la liste des souscriptions.

Il est précisé que Mr Marcillat Jacques est décédé et que le nouveau propriétaire est Mr Marcillat Thierry. Le locataire avec délégation de paiement reste EARL Chez Pascal.

La société GPL 24 demande à transférer 1 module à l'EARL DU ROC MARTY

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 Voix contre : 0], décide :

D'approuver la base de répartition suivante pour l'année 2026



AR Prefecture024-292400595-20260310-2026S007-DE
Reçu le 25/03/2026

USAGERS		PROPRIETAIRES		Souscription 1
CHARTIER	NICOLAS	CHARTIER	NICOLAS	0,5
EARL	CHEZ PASCAL	BONNASSI	EMMANUEL	0,5
EARL	CHEZ PASCAL	BONNASSI	YVES	0,5
SCEA	LA RIVIERE de DOMME	PEGORARO	JEROME	4
EARL	CHEZ PASCAL	MARCILLAT	Thierry	3,5
GPL 24		DE MALEVILLE	GERALD	3,5
GRENDENE	Didier	VALLADE	VIRGINIE	0,5
GRENDENE	Didier	GRENDENE	RUBENS	3
LAGRANGE	PIERRE	LAGRANGE	PIERRE	4
SARL	La FERME FLEURIE	AGRAFEIL	ELODIE	2.5
LAGREZE	CLAUDE	LAGREZE	CLAUDE	1
MAGNANOU	PASCAL	MAGNANOU	PASCAL	2
MARCILLAT	THIERRY	MARCILLAT	THIERRY	0.5
PEGORARO	REGIS	PEGORARO	REGIS	2
RAYNAL	DENIS	RAYNAL	DENIS	4
EARL	DU ROC MARTY	ROQUE	ALAIN	3
EARL	DU ROC MARTY	DE MALEVILLE	GERALD	2
SARL	La FERME FLEURIE	ROQUE	ALAIN	2
SARL	La FERME FLEURIE	PEGORARO	REGIS	4
SARL	La FERME FLEURIE	LAFON	MARTINE	1

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
PRUNIS Corentin


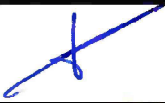





Le Président,
ROY Sébastien

**A.S.A. IRRIGATION
DE DOMME
MAIRIE
24250 DOMME**



ASA de Domme**Mairie 24250 DOMME****Liste d'émargement du syndicat****Date : ... 10/03/2026**


<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
MR BORDE OLIVIER LA PAULIAGUE 24250 DOMME	Membre		
MR LAGRANGE PIERRE 114 chemin du bord de l'eau 24250 DOMME	Vice Président		
MR PEGORARO REGIS 882 route des remparts 24250 DOMME	Membre		
MR PRUNIS CORENTIN Simon 24250 CÉNAC-ET-ST-JULIEN	Membre		
MR ROQUE ALAIN 2250 route de giversac 24250 DOMME	Membre		
MR ROY Sébastien 483 chemin du pech du luc 24250 LA ROQUE-GAGEAC	Président		

POUVOIR

Je soussigné LAGRANGE PIERRE , Syndic de L'ASA de Domme ,donne pouvoir à
M. ROY Sébastien de me représenter à la réunion de Syndicat le 10 mars 2026 à 10h00 et
prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à Domme , le 24/02/26
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Bon pour accord


POUVOIR

Je soussigné ROQUE ALAIN , Syndic de L'ASA de Domme ,donne pouvoir à M. Prunis
de me représenter à la réunion de Syndicat le 10 mars 2026 à 10h00 et prendre part, en mon nom, aux
délibérations et votes.

Fait à Domme , le 24/02/2026
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

